RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 06015
Numéro SIREN : 440 319 101
Nom ou dénomination : SAMSIC SECURITE

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2020 sous le numéro de dépôt 86033

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 19-10-2020

N° DE DEPOT : 086033

N° GESTION : 2002B06015

N° SIREN : 440319101

DENOMINATION : SAMSIC SECURITE

ADRESSE : 6 av du Professeur André Lemierre 75020 Paris

MILLESIME : 2019

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SAMSIC SECURITE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 6 Avenue PROFESSEUR ANDRE LEMIERRE 75020 PARIS — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 4 0 3 1 9 1 0 1 0 0 2 9 9 — Néant ☐ *

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122019 Net 3	N-1 31122018 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	257 508	AG	255 034	2 473	3 926
		Fonds commercial (1)	AH	18 890 106	AI		18 890 106	18 890 106
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 057 932	AS	1 401 485	656 447	458 134
		Autres immobilisations corporelles	AT	3 168 993	AU	1 363 739	1 805 253	1 393 312
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	173 625	CV		173 625	100 000
		Créances rattachées à des participations	BB	21 290 000	BC		21 290 000	15 875 000
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	1 699 644	BI		1 699 644	916 694
		TOTAL (II)	BJ	47 537 809	BK	3 020 259	44 517 550	37 637 173
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	18 236 087	BY	59 619	18 176 468	16 859 930
		Autres créances (3)	BZ	1 850 670	CA		1 850 670	5 523 982
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	11 168 068	CG		11 168 068	4 532 189
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	131 824	CI		131 824	203 037
		TOTAL (III)	CJ	31 386 651	CK	59 619	31 327 032	27 119 140
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	78 924 461	1A	3 079 878	75 844 582	64 756 314

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SAMSIC SECURITE — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N – 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 24 440 000)	DA	24 440 000	21 780 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 178 000	2 178 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	6 149 535	6 149 535
	Report à nouveau	DH	(406 131)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	3 224 202	(332 735)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	35 585 606	29 774 799
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	1 457 242	1 616 272
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	1 457 242	1 616 272
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	325 381	553 007
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 009	952
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	8 204 732	7 142 429
	Dettes fiscales et sociales	DY	28 372 011	20 510 092
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 830 825	5 117 891
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	67 773	40 869
	TOTAL (IV)	EC	38 801 733	33 365 242
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	75 844 582	64 756 314

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	38 801 733	33 365 242
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	325 381	553 007

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SAMSIC SECURITE — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N – 1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD	(10 321)	FE		FF	(10 321)	15 776
	Production vendue services *	FG	127 677 954	FH		FI	127 677 954	97 992 746
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	127 667 632	FK		FL	127 667 632	98 008 523
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	17 565	18 144
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	4 041 715	2 417 246
	Autres produits (1) (11)					FQ	99 928	109 573
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	131 826 842	100 553 487
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 509 329	1 182 366
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	19 834 614	15 988 770
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	4 022 777	3 357 230
	Salaires et traitements*					FY	74 622 941	57 424 005
	Charges sociales (10)					FZ	24 780 028	19 766 903
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	642 655	469 319
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	40 053	31 351
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	455 824	771 200
	Autres charges (12)					GE	2 661 269	2 001 651
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	128 569 495	100 992 799
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	3 257 347	(439 312)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	166 343	107 733
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	161	86
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	5 719	287
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	66	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	172 290	108 106
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	39 083	32 838
	Différences négatives de change					GS	46	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	39 130	32 838
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	133 160	75 268
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	3 390 507	(364 043)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP N° 2053 2020

Désignation de l'entreprise SAS SAMSIC SECURITE — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	93 828	358 218
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	93 828	358 218
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 314	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	91 528	351 110
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	93 842	351 110
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(14)	7 108
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ		
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	166 291	(24 200)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	132 092 961	101 019 812
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	128 868 759	101 352 547
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	3 224 202	(332 735)

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G		
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP		
	– Crédit–bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	12 570	107 733
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	1 118	28 448
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	9 000	7 000
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	2 774 450	1 783 412
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS **A5**			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		969 687
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives **A6**	A9	obligatoires	
	Dont cotisations facultatives Madelin **A7**		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite **A8**	

(7) joindre en annexe) : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
CESSIONS IMMOBILISATIONS	91 528	93 828
AMENDES	2 314	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(5)

IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SAMSIC SECURITE — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	19 051 173	KE		KF	96 440	
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI		
	Constructions — Sur sol propre — Dont Composants L9	KJ		KK		KL		
	Constructions — Sur sol d'autrui — Dont Composants M1	KM		KN		KO		
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * — Dont Composants M2	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels — Dont Composants M3	KS	1 431 013	KT		KU	626 919	
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	629 762	KW		KX	194 369	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*	KY	1 044 504	KZ		LA	669 237	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	514 061	LC		LD	266 104	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE	17 533	LF		LG	16 998	
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ	31 500	
	Avances et acomptes	LK		LL		LM		
	TOTAL III	LN	3 636 875	LO		LP	1 805 128	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T		
	Autres participations	8U	15 975 000	8V		8W	5 488 625	
	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	916 694	1U		1V	2 119 127	
	TOTAL IV	LQ	16 891 694	LR		LS	7 607 752	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	39 579 743	ØH		ØJ	9 509 321	

CADRE B IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV		LW	19 147 614	1X	
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ	
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	2 057 932	ML	
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	824 132	MO	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	183 578	MQ	1 530 164	MR	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	780 165	MU	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW	34 531	MX	
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	31 500	NA		NB	
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III	IY		NG	215 077	NH	5 226 925	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations	IØ		ØX		ØY	21 463 625	ØZ	
	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	1 336 177	2F	1 699 644	2G	
	TOTAL IV	I3		NJ	1 336 177	NK	23 163 269	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	1 551 255	ØL	47 537 809	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

6 **AMORTISSEMENTS** DGFiP N° 2055 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SAMSIC SECURITE — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	**TOTAL I**	CY	93 017	EL		EM	93 017	EN	
Autres immobilisations incorporelles	**TOTAL II**	PE	251 322	PF	3 712	PG		PH	255 034
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 116 500	QA	284 984	QB		QC	1 401 485
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	305 280	QE	82 879	QF		QG	388 159
	Matériel de transport	QH	345 566	QI	187 419	QJ	93 017	QK	439 968
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	441 510	QM	78 462	QN		QO	519 972
	Emballages récupérables et divers	QP	10 441	QR	5 197	QS		QT	15 639
TOTAL III		QU	1 785 428	QV	638 943	QW	93 017	QX	2 765 225
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	1 942 569	ØP	642 655	ØQ	186 034	ØR	3 020 259

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements **TOTAL I**	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles **TOTAL II**	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation **TOTAL IV**	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		**Total général non ventilé (NS+NT+NU)**		NY		**Total général non ventilé (NW-NY)**		NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SAMSIC SECURITE

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	1J		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	1 938 154	4B	455 824	4C	936 736	4D	1 457 242
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	241 763	4Y		4Z	241 763	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	1 616 272	TV	455 824	TW	1 178 499	TX	1 457 242
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations – corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations – titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations – titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations – autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	108 331	6U	40 053	6V	88 765	6W	59 619
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	93 291	TY	40 053	TZ	88 765	UA	59 619
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 709 563	UB	495 878	UC	1 267 264	UD	1 516 861
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE	495 878	UF	1 267 264		
	Dont dotations et reprises – financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises – exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5° du C.G.I **10**

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SAMSIC SECURITE — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	21 290 000	UM		UN	21 290 000
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	1 699 644	UV		UW	1 699 644
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	183 210		179 398		3 811
	Autres créances clients	UX	18 052 877		18 052 877		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* U0)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	270 254		270 254		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 421 874		1 421 874		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	12 174		12 174		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	146 367		146 367		
	Charges constatées d'avance	VS	131 824		131 824		
	TOTAUX	VT	43 208 227	VU	20 214 771	VV	22 993 456
RENVOIS (1) Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	325 381	325 381		
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 009	1 009		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	8 204 732	8 204 732		
Personnel et comptes rattachés		8C	13 500 263	13 500 263		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	6 293 985	6 293 985		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	7 015 888	7 015 888		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 561 873	1 561 873		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	340 432	340 432		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 490 393	1 490 393		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	67 773	67 773		
TOTAUX		VY	38 801 733	VZ 38 801 733		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2020

Désignation de l'entreprise : SAS SAMSIC SECURITE — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 31122019

I. RÉINTÉGRATIONS

				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			WA	3 224 202
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci–dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39–4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	2 985	XE	7 746
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39–4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	4 760		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058–B, cadre III)	WI	170 118	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067–BIS)	XX		XW	172 432
	Amendes et pénalités	WJ	2 314	Charges financières (art. 39–1–3° et 212 **bis**) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	166 291
Quote–part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* – Plus–values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* – Plus–values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39–1–3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	9 000
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote–part de 12 % des plus–values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	3 579 672

II. DÉDUCTIONS

				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			WS	
	Quote–part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058–B, cadre III)						WU	375 210
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %						WH	
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 19%						WP	
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les moins–values nettes à long terme antérieures						WW	
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus–values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus–values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote–part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				)	XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre–mer*.						ZY	
	Majoration d'amortissement*						XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2		L5	XF
	Pôle de compétitivité hors CICE (44 *undecies*)	L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		PA	
	Zone franche urbaine –TE (44 octies, octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	1F		XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC		PB	
						Zone de développement prioritaire (art. 44 *septdecies*)		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39*decies*)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH		XG	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* C)	YC			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* B)	YB		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* D)	YD			
				Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI			
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2	
						TOTAL II	XH	375 210

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice **(I moins II)**	XI	3 204 461	
	déficit **(II moins I)**			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	3 204 461	XO

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A

Désignation

SAS SAMSIC SECURITE
440319101 IS1

31/12/2019

I - REINTEGRATIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
DONS	9 000

Cegid Group

(10) **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP N° 2058-B 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SAMSIC SECURITE — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058–A)	K5	
Déficits reportables (différence K4–K5)	K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
PIDR MAYDAY	8X		8Y	241 763
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
ORGANIC	9K	170 118	9L	133 447
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	170 118	YO	375 210
		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Cegid Group

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP N° 2058-C 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SAMSIC SECURITE — Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS		
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		Affectations aux réserves – Réserve légale	ZB	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(332 735)	– Autres réserves	ZD	
Prélèvements sur les réserves	ØE		Dividendes	ZE	
			Autres répartitions	ZF	73 395
			Report à nouveau	ZG	(406 131)
TOTAL I	ØF	(332 735)	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	(332 735)

RENSEIGNEMENTS DIVERS

			Exercice N :	Exercice N – 1 :
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit–bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit–bail J7)	YQ		
	— Engagements de crédit–bail immobilier	YR		
	— Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous–traitance	YT	15 281 547	11 083 365
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 671 365)	XQ	797 694	1 001 362
	— Personnel extérieur à l'entreprise	YU	54 140	583 144
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	1 046 316	815 836
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST	2 654 915	2 505 061
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	19 834 614	15 988 770
DÉTAILS DES POSTES — IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW	1 664 420	1 259 294
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	9Z	2 358 357	2 097 936
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	4 022 777	3 357 230
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée	YY	26 606 690	19 862 089
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	4 947 064	3 968 902
DIVERS	— Montant brut des salaires *	ØB	67 874 239	
	— Montant de la plus–value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS		
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	1.00 %	1.47 %
	— Numéro du centre de gestion agréé * XP		— **Filiales et participations:** (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice	RG		
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217*octies*	RH		

REGIME DE GROUPE *							
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	1 102 231	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale **JH** 2 — N° SIRET de la société mère du groupe **JJ** 40322771796000048

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058–NOT pour le régime de groupe).

Cegid Group

(12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES** **DGFiP N° 2059-A** **2020**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SAMSIC SECURITE — Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1	LAND ROVER DEFENDER 90 CH-31122013	20 155			20 155	
	2	CLIO III SOCIETE DG-840-BS-25062014	7 172			5 835	1 336
	3	SCENIC BUSINESS DH-201-JF-08072014	16 651			11 503	5 147
	4	CLIO III STE DG-903-BR- VU 22072014	7 277			5 415	1 861
	5	CLIO III STE DG-472-BS- VU 25062014	7 172			5 396	1 775
	6	CLIO III STE DG-953-BR- VU 25062014	7 172			5 160	2 011
	7	CLIO STE AIR DCI 75 DT-928-16072015	8 027			4 658	3 369
	8	MONDEO IV BUS.SW TDCI DS-51 29062015	22 453			11 820	10 632
	9	CLIO STE AIR DCI - ED-600-E 13102016	7 908			2 631	5 276
	10	508 ACTIVE BUSINNES-EG-275-21102016	20 686			9 656	11 030
	11	3008 ACTIVE EZ-318-AD VP 24072018	22 990			2 390	20 599
	12	SCOOTER PIAGGIO ET-590-MR 01012019	1 258			61	1 196

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées* — Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19 %	Long terme ⑩ 15 % ou 12,8 %	Long terme ⑩ 0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I. Immobilisations*	1	7 500	7 500	7 500				
	2	2 000	663	663				
	3	5 000	(147)	(147)				
	4	2 370	508	508				
	5	1 700	(75)	(75)				
	6	1 900	(111)	(111)				
	7	1 833	(1 535)	(1 535)				
	8	10 632						
	9	5 276						
	10	11 030						
	11	18 500	(2 099)	(2 099)				
	12	300	(896)	(896)				
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨		2 299				
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19de la colonne) ⑩		**(A)**		**(B)** (ventilation par taux)		**(C)**
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

SAS SAMSIC SECURITE
440319101 IS1

31/12/2019

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
SCOOTER PIAGGIO ET-916-	Date acquis.	Valeur origine	Val net. réév.	Am. Fran.imp.	(896)				
	01012019	1 258							
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	61	1 196	300	(896)					
208 AFFAIRE PREMIUM - F	Date acquis.	Valeur origine	Val net. réév.	Am. Fran.imp.					
	09042019	7 926							
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	324	7 602	7 602						
CLIO III STE DG-418-BS	Date acquis.	Valeur origine	Val net. réév.	Am. Fran.imp.	(141)				
	31102014	7 269							
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	5 177	2 091	1 950	(141)					
MEGANE ESTATE BUSINES F	Date acquis.	Valeur origine	Val net. réév.	Am. Fran.imp.					
	01122018	18 200							
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	2 767	15 432	15 432						
CITROEN C2 AD-330-FJ PA	Date acquis.	Valeur origine	Val net. réév.	Am. Fran.imp.	(468)				
	07112009	9 685							
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	8 716	968	500	(468)					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. réév.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. réév.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. réév.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. réév.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. réév.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. réév.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. réév.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. réév.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. réév.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

Cegid Group

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SAMSIC SECURITE — Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus–values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

			Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie					
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus–values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus–values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus–values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME** **DGFiP N° 2059-C** **2020**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SAMSIC SECURITE Néant [X] *

Rappel de la plus ou moins–value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*–0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*–0 du CGI) ❶ *.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins–values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	Moins-values À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*–0 du CGI) ③	Moins-values À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*–0 *bis* du CGI) ④	Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % Ou À 16,5 %(1) ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦= ②+③+④–⑤–⑥ ⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus–values et les moins–values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP **N° 2059-D 2020**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS SAMSIC SECURITE

Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous–comptes de la réserve spéciale des plus–values à long terme				
		taxées à **10** %	taxées à **15** %	taxées à **18** %	taxées à **19** %	taxées à **25** %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e,6e,7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E 2020

Désignation de l'entreprise : SAS SAMSIC SECURITE — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012019 et clos le : 31122019 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	2267.64
Dont apprentis	YF	12.50
Dont handicapés	YG	175.00
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	127 667 632
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	1 210 801
TOTAL 1	OX	128 878 434

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	99 928
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	17 565
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	13 199
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	130 694

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	2 100 490
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	18 557 826
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	39 524
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	2 661 269
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins–values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	23 359 111

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	105 650 017

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330–CVAE pour multi–établissements et sur les formulaires n° 1329–AC et 1329–DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF)	SA	105 650 017

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono–établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330–CVAE–SD), veuillez compléter le cadre ci–dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330–CVAE–SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	/ / GZ / /
Date de cessation		HR / /

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

17 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** DGFiP **N° 2059-F** **2020**

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 **(1)**

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122019 N° SIRET 4 4 0 3 1 9 1 0 1 0 0 2 9 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS SAMSIC SECURITE

ADRESSE (voie) 6 Avenue PROFESSEUR ANDRE LEMIERRE

CODE POSTAL 75020 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	2 178 000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination SAMSIC IV

N° SIREN (si société établie en France) 437576259 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 2 178 000

Adresse : N° 6 Voie RUE DE CHATILLON

Code Postal 35510 Commune CESSON SEVIGNE Pays FRA

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre **(2)** Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : **N°** Voie

Code Postal Commune Pays

Titre **(2)** Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

18 **FILIALES ET PARTICIPATIONS** DGFiP **N° 2059-G** **2020**

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 **(1)**

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122019 **N° SIRET** 44031910100299

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS SAMSIC SECURITE

ADRESSE (voie) 6 Avenue PROFESSEUR ANDRE LEMIERRE

CODE POSTAL 75020 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE | P5 | 2

Forme juridique SASU Dénomination SAMSIC SECURITE GUYANE

N° SIREN (si société établie en France) 823749411 % de détention 100.00

Adresse : N° 6 Voie r. CHATILLON

Code Postal 35510 Commune CESSON-SEVIGNE Pays FRA

Forme juridique SAS Dénomination MAYDAY INSTALLATIONS SECURITE

N° SIREN (si société établie en France) 415013101 % de détention 36.00

Adresse : N° 7 Voie r. Francis de Pressense

Code Postal 93214 Commune LA PLAINE ST DENIS CEDEX Pays FRA

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

SAMSIC SECURITE
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 24.400.000 euros
Siège social : 6 avenue du Professeur André Lemierre
75020 PARIS
440.319.101 R.C.S. PARIS

I - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 SOUMISE A L'ASSOCIE UNIQUE PAR LE PRESIDENT

Il ressort des comptes que nous vous avons présentés, que le bénéfice de l'exercice 2019 s'élève à 3 224 202 euros.

Nous vous proposons d'affecter cette somme ainsi qu'il suit :

Autres Réserves	6 149 535 €uros
Résultat de l'exercice 2019	3 224 202 €uros
Total des sommes distribuables	**9 373 737 €uros**

Cette somme serait affectée de la manière suivante :

En Report à Nouveau à hauteur de	406 131 euros
A la Réserve Légale à hauteur de de sorte qu'elle atteigne 10% du capital social	266 000 euros
En distribution de dividendes à hauteur de	3 000 000 euros
Le solde en Autres Réserves à hauteur de	5 701 606 euros
Total égal aux sommes distribuable, soit	**9 373 737 euros**

De sorte qu'après affectation :

- le compte de Report à Nouveau sera ainsi ramené de (406 131) euros à 0 euro ;
- la Réserve Légale sera portée de 2 178 000 euros à 2 444 000 euros afin qu'elle atteigne 10% du capital social.

Nous vous prions de bien vouloir approuver cette affectation.

Nous vous demandons de bien vouloir constater pour autant que de besoin qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois exercices précédents.

II - DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE LE 12 AOUT 2020

DEUXIEME DECISION

L'associé unique approuve la proposition du Président et décide d'affecter de la manière suivante le résultat bénéficiaire de l'exercice 2019 s'élevant à 3 224 202 euros :

Autres Réserves	6 149 535 €uros
Résultat de l'exercice 2019	3 224 202 €uros
Total des sommes distribuables	**9 373 737 €uros**

Décide de les affecter de la manière suivante :

En Report à Nouveau à hauteur de	406 131 euros

A la Réserve Légale à hauteur de	266 000 euros
de sorte qu'elle atteigne 10% du capital social	
En distribution de dividendes à hauteur de	3 000 000 euros
Le solde en Autres Réserves à hauteur de	5 701 606 euros
Total égal aux sommes distribuable, soit	**9 373 737 euros**

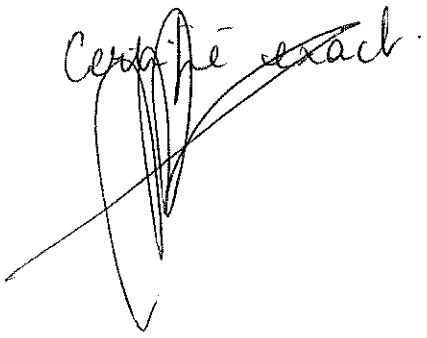
De sorte qu'après affectation :

- le compte de Report à Nouveau sera ainsi ramené de (406 131) euros à 0 euro ;
- la Réserve Légale sera portée de 2 178 000 euros à 2 444 000 euros afin qu'elle atteigne 10% du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'associé unique constate, en tant que de besoin, qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

Fait à PARIS
Le 12 aout 2020

La société SAMSIC IV
Associé Unique
Spécialement représentée par M. Xavier SISAVATH
"*Certifié exact*"



KPMG S.A.
Haute Bretagne
Parc Edonia - Bâtiment S
Rue de la Terre Victoria
CS 46806
35768 Saint Grégoire Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 23 46 34 00
Télécopie : +33 (0)2 23 46 34 61 ou 63
Site internet : www.kpmg.fr

Samsic Sécurité S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019
Samsic Sécurité S.A.S.
6 Avenue du professeur André Lemierre - 75020 Paris
Ce rapport contient 24 pages
Référence : OR/DL/CL/SC/254

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG S.A.
Haute Bretagne
Parc Edonia - Bâtiment S
Rue de la Terre Victoria
CS 46806
35768 Saint Grégoire Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 23 46 34 00
Télécopie : +33 (0)2 23 46 34 61 ou 63
Site internet : www.kpmg.fr

Samsic Sécurité S.A.S.

Siège social : 6 Avenue du professeur André Lemierre - 75020 Paris
Capital social : €.24 440 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Associé unique de la société Samsic Sécurité S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Samsic Sécurité S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président, le 15 mai 2020, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Fonds de Commerce :

Les fonds de commerce, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2019 s'établit à 18 890 106 euros, sont dépréciés selon les modalités décrites dans la note 5.1.1 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 5.1.1. de l'annexe donne une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 15 mai 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Associé unique appelé à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Grégoire, le 19 juin 2020

KPMG S.A.



Olivier Rousseau
Associé

1. BILAN

1.1. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	257 508	255 035	2 474	3 926
Fonds commercial	18 890 106		18 890 106	18 890 106
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage	2 057 933	1 401 485	656 447	458 134
Autres immobilisations corporelles	3 168 993	1 363 740	1 805 253	1 393 313
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	173 625		173 625	100 000
Créances rattachées à des participations	21 290 000		21 290 000	15 875 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 699 645		1 699 645	916 695
ACTIF IMMOBILISE	**47 537 810**	**3 020 260**	**44 517 550**	**37 637 174**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	18 236 088	59 619	18 176 469	16 859 931
Autres créances	1 850 670		1 850 670	5 523 983
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	11 168 069		11 168 069	4 532 189
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	131 825		131 825	203 038
ACTIF CIRCULANT	**31 386 652**	**59 619**	**31 327 033**	**27 119 141**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**78 924 462**	**3 079 879**	**75 844 583**	**64 756 314**

1.2. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2019	Exercice 2018
Capital social ou individuel (dont versé : 24 440 000)	24 440 000	21 780 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	2 178 000	2 178 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)	6 149 536	6 149 536
Report à nouveau	-406 131	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**3 224 202**	**-332 736**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	**35 585 607**	**29 774 800**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	1 457 243	1 616 272
Provisions pour charges		
PROVISIONS	**1 457 243**	**1 616 272**
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	325 381	553 007
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)	1 009	952
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 204 732	7 142 430
Dettes fiscales et sociales	28 372 011	20 510 092
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 830 825	5 117 892
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	67 774	40 869
DETTES	**38 801 733**	**33 365 242**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**75 844 583**	**64 756 314**

2. COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	Exercice 2019 France	Exportation	Total	Exercice 2018
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	-10 322		-10 322	15 777
Production vendue de services	127 677 954		127 677 954	97 992 747
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	127 667 632		**127 667 632**	**98 008 523**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			17 566	18 144
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			4 041 715	2 417 247
Autres produits			99 929	109 573
PRODUITS D'EXPLOITATION			**131 826 842**	**100 553 487**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 509 330	1 182 367
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			19 834 615	15 988 770
Impôts, taxes et versements assimilés			4 022 778	3 357 230
Salaires et traitements			74 622 941	57 424 006
Charges sociales			24 780 029	19 766 904
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			642 656	469 319
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			40 054	31 351
Dotations aux provisions			455 824	771 201
Autres charges			2 661 269	2 001 651
CHARGES D'EXPLOITATION			**128 569 495**	**100 992 800**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**3 257 347**	**-439 313**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS			**172 291**	**108 107**
Produits financiers de participations			166 343	107 733
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			162	86
Autres intérêts et produits assimilés			5 720	287
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			66	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			**39 131**	**32 838**
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			39 084	32 838
Différences négatives de change			47	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			**133 160**	**75 269**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**3 390 507**	**-364 044**
PRODUITS EXCEPTIONNELS			93 829	358 218
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital			93 829	358 218
Reprises sur provisions et transferts de charges				
CHARGES EXCEPTIONNELLES			**93 843**	**351 110**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			2 314	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			91 529	351 110
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
RESULTAT EXCEPTIONNEL			**-14**	**7 108**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices			166 291	-24 200
TOTAL DES PRODUITS			**132 092 962**	**101 019 812**
TOTAL DES CHARGES			**128 868 760**	**101 352 548**
BENEFICE OU PERTE			**3 224 202**	**-332 736**

3. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Le 08 février 2019 : Démission du représentant permanent de la société SAMSIC IV Présidente de la Société, qui sera désormais représentée par son Président Guy ROULLEAU et nomination de M DELESCLUSE en qualité de Directeur Général

Le 31 Juillet 2019, Approbation par AG de la fusion-absorption de MAYDAY SECURITE par SAMSIC SECURITE avec effet juridique au 01 octobre 2019 et rétroactivité fiscale et comptable au 01 janvier 2019. Vrai fusion car sociétés sœurs. Il en résulte une augmentation du capital de SAMSIC SECURITE de 2 660 000 Euros et une prime de fusion de 76 605 Euros.

Plusieurs transferts d'établissements ont été effectués en 2019 :

- Transfert total de l'établissement de GENNEVILLIERS à LA PLAINE ST DENIS le 08 février 2019
- Transfert de l'établissement secondaire de PARIS à LA PLAINE ST DENIS le 01 avril 2019
- Transfert partiel de l'établissement secondaire de PARIS 20 à COIGNIERES le 01 avril 2019
- Transfert total de l'établissement secondaire de LA CHAUSSEE ST VICTOR à LA CHAUSSEE ST VICTOR le 15 Juillet 2019

Il y'a également eu l'ouverture d'un établissement secondaire « CTIS » à SAINT DENIS LA PLAINE le 01 octobre 2019.

4. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de son activité. Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et du manque de visibilité concernant le redémarrage de l'activité économique, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des comptes des états financiers 2019 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation

5. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03), modifié par le Règlement n°2016-07 du 04 novembre 2016.

La société applique depuis le 1er janvier 2016 les dispositions du règlement ANC 2015-06, relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés.

5.1. IMMOBILISATIONS

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

5.1.1. Immobilisations incorporelles :

- Fonds de commerce :

Ils comprennent tous les éléments incorporels permettant d'exercer l'activité de la société et son développement.

La société applique depuis le 1er janvier 2016 les dispositions du règlement ANC 2015-06, relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés.

Les éléments du fonds commercial, ont une durée d'utilisation non limitée et à ce titre, ne sont pas amortis. Ils font l'objet de test de dépréciation à chaque clôture, qui consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur actuelle. La valeur actuelle des fonds est appréciée sur la base de données internes et correspond à l'estimation des flux nets de trésorerie actualisés attendus de l'actif.

Si la valeur actuelle de l'actif ainsi déterminée devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les dépréciations comptabilisées sur le fonds commercial ne sont jamais reprises

- Logiciels :

Les logiciels sont évalués au coût historique, ils font l'objet d'un amortissement sur 3 ans.

5.1.2. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements sont calculés suivant la durée d'utilisation prévue.
Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire).

Immobilisations corporelles	Amort pour dépréciation	Amort fiscalement pratiqués
Constructions	5 % L	5 % L
Installations techniques, mat.outillage	25 % L	25 % L
Install. générales agencts, aménagts	10 % L	10 % L
Matériel de transport	16.66 % L	16.66 % L
Matériel de bureau et informatique	25 % L	25 % L
Mobilier	14.29 % L	14.29 % L

5.1.3. Immobilisations financières :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.
La valeur d'inventaire des titres est déterminée en fonction des prévisions d'activité de la société à 5 ans et de ses dettes financières nettes, par exception certaines sociétés sont évaluées en valeur liquidative.
Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les prêts consentis à la société mère sont rémunérés à hauteur du taux maximum déductible annuel.

Les autres immobilisations financières sont composées de dépôts et cautionnements. Les dépôts et cautionnements sont enregistrés sur la base des montants payés.

5.2. STOCKS

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition suivant la méthode premier entré, premier sorti.

5.3. CREANCES CLIENTS

Les créances clients hors groupe sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, par voie de provision lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

La règle pratiquée pour le calcul est la provision de 50% pour les créances en procédure d'injonction de payer et de 100% pour celles en procédures collectives.

Le risque sur les autres créances est quant à lui calculé comme suit :

Nombre de jours de retard	Taux de provision
90 à180 jours	5 %
180 à 270 jours	10%
270 à 360 jours	30%
360 à 720 jours	60%
Plus de 720 jours	100%

5.4. PROVISIONS POUR RISQUES

Les provisions sont estimées au cas par cas selon les données juridiques en notre possession, en concertation avec nos avocats conseils et nos services juridiques.
.

5.5. Transactions entreprises liées

Les transactions effectuées avec les entreprises liées, sont conclues à des conditions normales de marché.

5.6. Intégration fiscale

La société a opté pour le régime de l'intégration fiscale au sein du groupe SAMSIC.
Le principe retenu est celui de la neutralité par lequel la société constate dans ces comptes une charge ou un produit analogue à celui qu'elle devrait constater si elle n'avait pas été intégrée.

6. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

6.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

6.1.1. Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2018	Augmentation Réévaluation	Virements corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2019
Frais d'établissement et de développement (1)					
Autres postes d'immobilisation incorporelles	19 051 174	96 441			19 147 614
Total 1 Incorporelles	**19 051 174**	**96 441**	**0**	**0**	**19 147 614**
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements…..					
Installations générales et agencements (3)	629 762	194 370			824 132
Installations techniques, matériels et outillages	1 431 014	626 919			2 057 933
Matériel de transport (4)	1 044 505	669 237		183 578	1 530 164
Matériel de bureau et informatique, mobilier (5)	514 061	266 104		0	780 165
Emballages récupérables et divers	17 534	16 998			34 532
Total 2 Corporelles (2)	**3 636 876**	**1 773 628**	**0**	**183 578**	**5 226 926**
Immobilisations corporelles en cours		31 500		31 500	
Acomptes					
TOTAL	**22 688 050**	**1 901 569**	**0**	**215 078**	**24 374 541**

(1) Les frais d'établissement contiennent le cas échéant les frais de constitution de la société.
(2) Les variations des postes d'immobilisations corporelles et incorporelles d'un exercice à l'autre sont dues à des mouvements d'acquisitions et de cessions d'actifs réalisées par la société pour les besoins de son activité.
(3) Augmentation 194 370 € = Dont transmission universelle de patrimoine de Mayday Sécurité pour 3135€
(4) Cesson 183 578€ = Dont transmission universelle de patrimoine de Mayday Sécurité pour 8995€
(5) Augmentation 266 104 € = Dont transmission universelle de patrimoine de Mayday Sécurité pour 880€

6.1.2. Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue.

Les a nouveaux comprennent les apports des sociétés fusionnées sur la période

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2018	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2019
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	251 322	3 713		255 035
Total 1	**251 322**	**3 713**		**255 035**
Terrains				
Constructions				
Installations générales et agencements	305 280	82 879		388 159
Installations techniques, matériels et outillages	1 116 501	284 984		1 401 485
Matériel de transport	345 567	187 420	93 018	439 969
Matériel de bureau informatique, mobilier	441 510	78 462		519 972
Emballages récupérables et divers	10 442	5 198		15 640
Total 2	**2 219 300**	**638 943**	**93 018**	**2 765 225**
TOTAL	**2 470 622(1)**	**642 656**	**93 018**	**3 020 260**

(1) Dont transmission universelle de patrimoine de la société Mayday Sécurité :

- 94 180€ sur Autres Immobilisations incorporelles
- 143 621.42€ sur matériel Industriel
- 172 787.76€ pour agencement
- 34 805.18€ pour le matériel de transport
- 91 373.34€ pour le matériel bureau et le mobilier

6.2. Immobilisations financières

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2018	Acquisitions	Cessions	Valeur Brute au 31/12/2019	Provision	Valeur Nette au 31/12/2019
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations	15 975 000	5 488 625		21 463 625		21 463 625
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	916 695	2 119 128	1 336 177	1 699 645		1 699 645
TOTAL	**16 891 695**	**7 607 753**	**1 336 177**	**23 163 270**		**23 163 270**

6.3. Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 43 208 228 € en valeur brute au 31/12/2019 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	**22 989 645**	**0**	**22 989 645**
Créances rattachées à des participations	21 290 000		21 290 000
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 699 645		1 699 645
ACTIF CIRCULANT :	**20 218 583**	**20 214 772**	**3 811**
Clients	18 052 878	18 052 878	
Clients douteux	183 210	179 399	3 811
Personnel et comptes rattachés	270 254	270 254	
Organismes sociaux			
Etat : impôts et taxes diverses	1 421 874	1 421 874	
Groupe et associés	12 174	12 174	
Débiteurs divers	146 368	146 368	
Charges constatées d'avance	131 825	131 825	
TOTAL	**43 208 228**	**20 214 772**	**22 993 456**
Montants des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

7. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

7.1. Tableau de variation des capitaux propres

	Capital social	Primes d'émission	Réserves	Report à nouveaux	Résultat	Subvention Provisions règl.	Capitaux propres
Solde au 31/12/2018	**21 780 000**		**8 327 536**		**-332 736**		**29 774 800**
Affectation de résultat				-332736	332736		
Dividendes							0
Augmentation de capital	2660000			-73396			2586604
Résultat de l'année					3 224 202	0	3 224 202
Solde au 31/12/2019	**24 440 000**	**0**	**8 327 536**	**-406132**	**3 224 202**	**0**	**35 585 606**
Nombre de titres	**2444000**						
Valeur nominal	**10**						

7.2. Etat des provisions

Les a nouveaux comprennent les apports des sociétés fusionnées sur la période

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2018	Dotations	Reprises	Au 31/12/2019
Provisions pour litige prud'homal	1 938 155	455 824	936 736	1 457 243
Provisions pour amendes pénalité				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires	241 763		241 763	
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
Total provision risques et charges	**2 179 918**	**455 824**	**1 178 499**	**1 457 243**
Provisions sur immos incorporelles				
Provisions sur immos corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations				
Provisions autres immos financières				
Provisions sur stocks et encours				
Provisions sur comptes clients	108 331	40 054	88 766	59 619
Autres provisions pour dépréciation				
Total provision pour dépréciation	**108 331**	**40 054**	**88 766**	**59 619**
Total général	**1 709 563**	**495 878**	**1 267 265**	**1 516 862**
Dotations et reprises exploitations		*495 878*	*1 267 265*	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				

(1) A Nouveau au 31/12/18 de 1 938 155 €, Dont transmission universelle de patrimoine de Mayday Sécurité pour 321 883€

(2) A nouveau au 31/12/18 de 241 763€, Dont transmission universelle de patrimoine de Mayday Sécurité pour 241 763€

(3) A nouveau au 31/12/18 de 108 331€, Dont transmission universelle de patrimoine de Mayday Sécurité pour 15 040€

7.3. Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine	325 381	325 381		
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	1 009	1 009		
Fournisseurs et comptes rattachés	8 204 732	8 204 732		
Personnel et comptes rattachés	13 500 263	13 500 263		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 293 986	6 293 986		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices	0	0		
Taxe sur la valeur ajoutée	7 015 889	7 015 889		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	1 561 873	1 561 873		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	340 432	340 432		
Autres dettes	1 490 393	1 490 393		
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	67 774	67 774		
TOTAL	**38 801 732**	**38 801 732**	**0**	**0**
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

8. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

8.1. Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Natures des produits en K€	Exercice 2019	Exercice 2018	Variation %
PRESTA SERVICES CONTRATS	127861	96486	32.52%
PRESTA SERVICES CONTRATS FAE	-202	470	-142.98%
PRESTA SERVICES CONTRATS PCA	-25	-19	31.58%
PRESTA SERVICES AUDIT	6	0	
PRESTA SERVICES REFACT	7	14	-50.00%
ASSISTANCE	0	984	-100.00%
FORMATION	0	0	0.00%
LOCATIONS DIVERSES	25	43	-41.86%
LOCATIONS DIVERSES	5	15	-66.67%
RFA/PRESTA SERVICES CONTRATS	-10	16	-162.50%
Total	**127667**	**98009**	**30.26%**

8.2. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 133 160 € et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2019	Exercice 2018
PRODUITS FINANCIERS	**172 291**	**108 107**
Produits financiers de participations	166 343	107 733
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	162	86
Autres intérêts et produits assimilés	5 720	287
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	66	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	**39 131**	**32 838**
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	39 084	32 838
Différences négatives de change	47	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	**133 160**	**75 269**

8.3. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de -14 € s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2019	Exercice 2018
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**93 829**	**358 218**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	93 829	358 218
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**93 843**	**351 110**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 314	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	91 529	351 110
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-14**	**7 108**

Détail du résultat exceptionnel :

Nature des charges	Montant	Compte
Amendes et pénalités	2 314	67120000
Valeur Comptable Immo Corporel Cedee	91 529	67520000
Total	**93 843**	

Nature des produits	Montant	Compte
Produits cession immo. Corp	93 829	77520000
Total	**93 829**	

8.4. Impôt sur les bénéfices

8.4.1. Répartition de l'impôt sur les bénéfices

La société SAMSIC SECURITE est membre d'un Groupe d'intégration fiscale ayant pour société mère, la société SAMSIC .

Rubriques	Résultat av impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant avant impôt	3 390 507	-171691	3 218 816
Résultat exceptionnel à court terme	-14		-14
Résultat exceptionnel à long terme			0
Participation salarié			0
Crédit d'impôt		5400	5400
	3 390 493	**-166291**	**3 224 202**

L'impôt dû relatif aux résultats courant et exceptionnel a été calculé en multipliant le taux effectif d'imposition par les résultats courants et exceptionnels comptables, corrigé des réintégrations et déductions fiscales des charges courantes et exceptionnelles.

8.4.2. Répartition de l'impôt sur les bénéfices

	Exercice 2019
Bénéfice comptable de l'exercice	3 224 202
1. Réintégrations fiscales	355 470
2. Déductions fiscales	-375 211

Détermination du résultat fiscal	BENEFICE	DEFICIT
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	3 204 462	
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		
RESULTAT FISCAL	3 204 462	

9. INFORMATIONS DIVERSES

9.1. Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Sur l'année fiscale 2019, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

	Hommes	Femmes	Total
Cadres	57.69	8.13	65.82
Agents de maîtrise, techniciens et employés	376.13	44.17	420.30
Ouvriers	2 027.13	233.96	2 261.09
TOTAL	**2 460.95**	**286.26**	**2 747.21**

9.2. Identité de la société mère consolidante

Les comptes de la société mère sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale au taux de **93.96%** dans les comptes de la société **SAS FOR-BZH – 3 Mail François Mitterrand – 35000 RENNES**

9.3. Liste des filiales et des participations

9.3.1. Filiales (plus de 50%)

Dénomination	Capital Capitaux propres	Chiffre d'affaires Résultat	Q.P.détenue Divid. Encai.	Val. Brute des titres Val. nettes des titres	Val. Brute des créances Val. nettes des créances
SAMSIC SECURITE GUYANE	100 000	11 479 804	100	100 000	
	93 358	- 335 583		100 000	

9.3.2. Participations (de 10 à 50%)

Dénomination	Capital Capitaux propres	Chiffre d'affaires Résultat	Q.P.détenue Divid. Encai.	Val. Brute des titres Val. nettes des titres	Val. Brute des créances Val. nettes des créances
MIS	77 500	353 489	36	73 625	
	167 933	40 214		73 625	

9.3.3. Autres titres

Dénomination	Capital Capitaux propres	Chiffre d'affaires Résultat	Q.P.détenue Divid. Encai.	Val. Brute des titres Val. nettes des titres	Val. Brute des créances Val. nettes des créances

9.4. Engagements hors bilans

9.4.1. Engagements financiers donnés

Engagements donnés	Total
Cautions	-
garanties financières	-
	-

9.4.2. Engagements financiers reçus

	Total
Cautions	-
garanties financières	-
Affacturage	-
	-

9.4.3. Engagements sur le personnel

	Total
Nombres d'heures de CPF	
Engagement retraite	1 771 257